

L. Sacaze a obtenu un résultat favorable de l'emploi du borate de soude (à la dose de 1, puis de 2 et 3 grammes) chez un malade atteint de paralysie agitante. Quelque temps après que cette médication eut été instituée, le tremblement diminua, ainsi que la raideur musculaire et l'habitus soudé propre à la maladie.

Mendel a obtenu, dans les cas de paralysie agitante, une diminution notable du tremblement sous l'influence d'injections hypodermiques de sulfate de duboisine à la dose de 2 à 5 décimilligrammes. Un quart d'heure après l'injection le tremblement diminuerait au point que les malades peuvent écrire lisiblement; la marche devient également plus facile. Au bout de 4 ou 5 heures, l'action du médicament s'épuise et l'on peut renouveler l'injection; on peut faire ainsi trois injections par jour; celle du soir aurait pour effet de faire disparaître l'insomnie, si fréquente chez les malades atteints de paralysie agitante.

L'hyoscine en injections sous-cutanées, à la dose d'un décimilligramme à 5 décimilligrammes, combat à la fois le tremblement et l'insomnie (chlorhydrate d'hyoscine).

On peut prescrire encore le bromhydrate d'hyoscine à l'intérieur :

Bromhydrate d'hyoscine.	0 gr. 006
Eau chloroformée	180 grammes.

1 cuillerée à café après chacun des deux principaux repas dans un demi-verre d'eau.

Enfin l'hyoscyamine donnée en granules de 1 milligramme à la dose de 2 à 5 par jour, ou injectée sous la peau, à la dose d'un quart de milligramme trois ou quatre fois par jour, paraît également exercer une action palliative sur le tremblement. On prescrira des doses successivement croissantes et décroissantes pendant dix jours.

La solanine se prescrit à la dose de 1 à 5 centigrammes en pilules ou cachets.

Malgré cette apparente richesse thérapeutique, il ne faut pas se dissimuler que l'on est à peu près désarmé contre la paralysie agitante, et en particulier contre le tremblement qui la caractérise. On doit par conséquent se garder d'instituer les médications dangereuses, d'autant plus que leurs effets sont aléatoires et que les améliorations constatées sont plutôt dues à des rémissions spontanées qu'à l'intervention thérapeutique.

Les moyens physiques ont une influence moins contestable, bien qu'encore très relative.

Les courants continus ont déterminé quelques améliorations constatées par Russel Reynolds, Remak, Benedikt.

Les tremblements toxiques, celui de la paralysie agitante sont améliorés par le bain général à courant galvanique.

Grasset conseille l'électricité statique, sous forme de séances de quinze à vingt minutes de tabouret combinées avec les applications de courants galvaniques faibles (10 à 20 milliampères) sur les muscles.

La suspension a procuré parfois un soulagement d'ailleurs passager.

Le massage a été récemment recommandé par Hünerphart, Dumm, Nebel. Berbez l'a employé avec avantage chez dix malades de la Salpêtrière; le

massage a pour résultat de diminuer la rigidité musculaire et aussi le tremblement.

N'aurait-il d'ailleurs pour effet que de régulariser la circulation et d'exciter la nutrition languissante des tissus, que son emploi serait encore indiqué. Il en est de même des exercices gymnastiques quand ils sont encore possibles.

La rééducation des mouvements pourra être utilisée avec avantage pour remédier aux troubles de la marche : propulsion, rétropropulsion, etc.

La médecine vibratoire est un moyen inspiré à Charcot par cette remarque que les parkinsoniens éprouvent un soulagement marqué à la suite d'un voyage prolongé en chemin de fer ou en voiture; on a construit sur ses indications un fauteuil qui produit une trépidation continue. De réelles améliorations ont été obtenues à la suite de séances prolongées de trépidations (Gilles de la Tourette); elles ont consisté en diminution de la rigidité musculaire et retour du sommeil, mais le tremblement n'a pas été influencé par ce mode de traitement quelque peu bizarre. Constatons d'ailleurs que l'amélioration est de courte durée, puisqu'elle cesse le jour même du traitement.

L'hydrothérapie tiède atténue la raideur musculaire et peut ramener le sommeil.

Pour combattre cette insomnie persistante, on sera inévitablement conduit à prescrire les différents hypnotiques : sulfonal, trional. On essaiera d'en user le plus discrètement possible.

Quant aux eaux thermales indifférentes à température élevée comme Nérès, tout ce qu'on peut dire d'elles, c'est qu'on peut y envoyer les malades sans inconvénients.

Le tremblement mercuriel est justiciable du traitement par l'hyoscyamine. Oulmont prescrivait jusqu'à 10 à 12 milligrammes de ce médicament, mais les doses élevées présentent de sérieux inconvénients (irritation pharyngienne, mydriase, état vertigineux, etc.); il vaut donc mieux s'en tenir aux petites doses et ne pas dépasser quotidiennement 4 à 5 milligrammes.

Il est utile de combiner ce traitement avec le régime lacté et les bains sulfureux qui favorisent l'élimination du mercure.

TICS

Les tics ont eu jusqu'à ces dernières années une réputation d'incurabilité plus ou moins absolue.

Trousseau qui, le premier, avait prescrit une gymnastique ordonnée pour le traitement des tics, avait écrit ces lignes laissant peu d'espoir sur les résultats définitifs du traitement : « Lorsque par un traitement et par une sorte de gymnastique appliquée aux muscles qui en sont le siège, on est parvenu à faire cesser un tic, c'est pour le voir reparaitre bientôt ailleurs; celui qui l'avait à la face, par exemple, s'en débarrassait, mais en le prenant dans le bras, dans la jambe. »

L'opinion de Charcot n'est guère moins pessimiste : « On ne saurait dire qu'on en guérisse jamais; mais on peut compter sur des temps d'arrêt, souvent fort longs, sur des atteroiements, soit spontanés, soit provoqués par une thérapeutique appropriée. L'hydrothérapie, la gymnastique rationnelle, l'isolement peuvent être signalés entre autres parmi les moyens capables en pareils cas de rendre des services. »